

Orvault, le 24 décembre 2021

Lettre aux pharmaciens hospitaliers

Objet : Mise à disposition de THERASOLV® (urokinase) 100 000 UI étiquetées en anglais : **SYNER-KINASE 100,000 I.U.**

Chères consœurs, chers confrères,

Dans une démarche de continuité d'approvisionnement en urokinase à la suite de la rupture de stock d'ACTOSOLV, et en accord avec l'ANSM, nous vous informons que nous distribuons la spécialité THERASOLV® (urokinase) 100 000 UI,

Les stocks de THERASOLV 100 000 UI sur le marché français sont actuellement limités.

Afin de continuer à répondre aux besoins des patients nous mettons à disposition des unités étiquetées en anglais, rigoureusement identiques : même composition, même fabricant. Seuls la dénomination et l'étiquetage changent (voir le descriptif dans le tableau ci-dessous).

	Version Française	Version Anglaise
NOM	THERASOLV 100 000 UI Urokinase humaine Poudre pour solution injectable / pour perfusion Voie intraveineuse et intra artérielle	SYNER-KINASE 100,000 I.U. Human Urokinase Powder for solution for injection/infusion Intravenous and intra- arterial use
Logo grossesse	présent	absent

SYNER-KINASE 100,000 I.U comme le THERASOLV 100 000 UI doit être conservé à une température ne dépassant pas 25°C.

SYNER-KINASE 100,000 I.U comme le THERASOLV 100 000 UI doit être reconstitué avant utilisation avec le volume approprié de solution injectable de chlorure de sodium à 9 mg/mL (0,9 %).

SYNER-KINASE 100,000 I.U comme le THERASOLV 100 000 UI est contre-indiqué chez la femme enceinte.

Pour mémoire, cette spécialité pharmaceutique est indiquée pour la lyse intravasculaire des caillots sanguins dans les cas suivants :

- thrombose des cathéters veineux centraux et périphériques ;

- thrombose veineuse profonde proximale aiguë étendue ;
- embolie pulmonaire aiguë massive ;
- artériopathie périphérique oblitérante aiguë avec menace d'ischémie d'un membre.

Pour toute question ou information complémentaire, vous pouvez contacter notre Service d'Information Médicale par e-mail à l'adresse suivante infopv@theradial.com ou au 02 28 07 29 00.

Nous vous rappelons que tout effet indésirable doit être signalé auprès de votre Centre Régional de Pharmacovigilance (CRPV) ou directement via le site de déclaration des effets indésirables www.signalement-sante.gouv.fr.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, nous vous prions d'agréer, chères consœurs, chers confrères, l'expression de notre considération distinguée.

Françoise Michel-Guégan
Pharmacien Responsable

Dr Martial Levannier
Directeur Médical